



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
11 septembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-quatorzième réunion directive

Genève, 20-23 novembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités que la CNUCED a menées, entre le deuxième trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2023, à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, qui pâtissent à la fois des effets de plus en plus graves des changements climatiques, du ralentissement de l'activité économique mondiale, de l'augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie, et du durcissement des conditions de financement international (« polycrise »). Il fournit une liste non exhaustive d'exemples qui montrent les résultats des activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés. Il est organisé en chapitres qui correspondent aux trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et l'assistance technique. En outre, il présente les enseignements tirés de l'expérience et contient des recommandations sur la voie à suivre.



I. Introduction

1. En mars 2023, la deuxième partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est tenue à Doha. Les chefs d'État et de gouvernement et les représentants des États membres ont adopté la Déclaration politique de Doha, dans laquelle ils s'engageaient fermement à mettre en œuvre le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 308 du Programme d'action de Doha (A/RES/76/258, annexe), qui invite la CNUCED à continuer de s'employer à remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés (PMA), et en application du paragraphe 299, qui invite les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales à participer pleinement aux examens du Programme d'action de Doha. L'attention particulière que la CNUCED accorde aux PMA ressort également du Pacte de Bridgetown, dans lequel la CNUCED est invitée à « [m]ettre davantage encore l'accent, dans tous ses domaines de compétence, sur les besoins des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement » (TD/541/Add.2, par. 5 a)).

2. Avec la création de la catégorie des PMA, en 1971, par l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale a admis que des mesures spéciales devaient être prises pour aider les moins avancés et les plus vulnérables des pays en développement. Depuis lors, les Nations Unies ont organisé cinq conférences sur les PMA dans le but d'éveiller l'attention et de motiver l'action de la communauté internationale, d'inverser la tendance qui fait que la situation socioéconomique de ces pays particulièrement vulnérables ne cesse de se détériorer, et d'aider à leur reclassement. Le Programme d'action de Doha prévoit un objectif ambitieux : faire en sorte que 15 PMA supplémentaires remplissent les critères de reclassement d'ici à 2031. Sur les 46 pays figurant dans la catégorie des PMA en 2022, 16 se trouvent à différents stades de reclassement. Jusqu'à présent, seulement six pays ont quitté la catégorie des PMA : le Botswana, Cabo Verde, la Guinée équatoriale, les Maldives, le Samoa et Vanuatu¹.

3. La mise en œuvre du Programme d'action de Doha a été engagé dans un contexte mondial sans précédent. Après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la reprise a été entravée par la guerre en Ukraine et le ralentissement de l'activité mondiale. Entre autres conséquences économiques, la guerre en Ukraine a entraîné des pénuries et la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, laquelle a été particulièrement ressentie dans les PMA africains, importateurs nets de produits alimentaires et d'énergie². Le ralentissement économique mondial et la tendance haussière des prix ont entraîné un durcissement du marché financier, ce qui a limité la capacité d'emprunt des PMA et mis leurs monnaies sous pression. La diversité de ces difficultés et leur simultanéité permettent de parler de « polycrise ». Cette polycrise se ressent davantage dans les PMA, qui sont moins résilients, subissent encore les effets de la crise sanitaire et sont plus exposés aux changements climatiques.

4. La polycrise influe sur la marge d'action budgétaire des PMA. En 2022, les perspectives générales sont restées très préoccupantes en ce qui concerne la soutenabilité de la dette extérieure de ces pays³. Pour faire face aux dépenses liées à la pandémie de COVID-19, les PMA ont davantage eu recours à l'emprunt public, ce qui a eu pour effets de gonfler la dette publique, d'augmenter le service de la dette et d'accroître le risque de surendettement. Les problèmes climatiques viennent encore peser sur le budget des pays vulnérables, qui doivent faire face à des catastrophes et investir dans leur développement à long terme. Compte tenu de ce qui précède, il est urgent de faire bénéficier les PMA de

¹ Voir <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldcs-at-a-glance.html> (date de consultation : 7 septembre 2023).

² CNUCED, 2022, « The impact on trade and development of the war in Ukraine: UNCTAD rapid assessment », disponible à l'adresse <https://unctad.org/webflyer/impact-trade-and-development-war-ukraine>.

³ CNUCED, 2022. *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.22.II.D.40, Genève).

mesures et d'investissements qui permettent d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, qui les aident à se relever des chocs récents et à être plus résilients en prévision des chocs futurs.

5. La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, notamment les PMA, à s'intégrer à l'économie mondiale de manière à parvenir à une croissance et un développement inclusifs et durables. Elle s'emploie à lever les obstacles que ces pays rencontrent sur la voie du développement, en traitant tout à la fois les questions relatives au commerce, au financement, à l'investissement, à la technologie et au développement durable, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment dans le Programme d'action de Doha, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le présent rapport donne un aperçu des activités que la CNUCED a menées en faveur des PMA entre le deuxième trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2023.

6. Les activités et leurs résultats sont présentés dans chacun des grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse (chap. II), la formation de consensus (chap. III) et la coopération technique (chap. IV). Le présent rapport se clôt sur les enseignements tirés (chap. V) et des recommandations sur la voie à suivre (chap. VI).

II. Recherche et analyse

7. Le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle* est centré sur les changements climatiques, qui constituent une question existentielle à l'échelle mondiale et qui placent les PMA devant des difficultés qu'ils ne pourront pas surmonter sans l'appui de la communauté internationale. Dans ce rapport, la CNUCED relève que les pays les moins avancés sont les derniers à blâmer pour les changements climatiques, mais les premiers à en ressentir les effets. Elle cherche à démêler les liens pluridimensionnels entre l'adaptation aux changements climatiques et le développement durable, en mettant en évidence les options qui profitent à tous et les risques de compromis qui rendent indispensable l'appui de la communauté internationale. Comme le Rapport traitait d'une question importante et qu'il a été lancé peu avant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée à Charm el-Cheikh (Égypte), les conclusions et recommandations qu'il contenait ont suscité beaucoup d'attention, comme le montrent les 18 millions de connexions, les 2 700 interactions, les 14 180 visionnages de vidéos et les plus de 7 200 consultations qui ont été comptabilisés sur les médias sociaux dans le mois suivant son lancement. Le nombre de pages vues a augmenté de 72 % par rapport à 2021. Les contenus multimédias interactifs, disponibles en sept langues, qui comprenaient un mini-site, des vidéos et des podcasts, ont permis de diffuser les conclusions du Rapport, de sensibiliser aux effets dévastateurs des changements climatiques dans les PMA et de faire réfléchir aux mesures que les PMA et la communauté internationale pourraient prendre.

8. En janvier 2023, donnant suite au *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés*, la CNUCED a publié une note de synthèse intitulée « Trade policies for the low-carbon transition need to take into account least developed country structural features » (Les politiques commerciales en faveur de la transition énergétique doivent tenir compte des caractéristiques structurelles des pays les moins avancés)⁴. Dans cette note, elle développe l'idée que l'application de mesures de manière non coordonnée peut avoir des conséquences disproportionnées pour les exportations des PMA et affirme que les négociants d'importance systémique devraient tenir compte des caractéristiques structurelles des PMA et des problèmes auxquels ces pays sont confrontés lorsqu'ils adoptent des politiques commerciales à visée environnementale ou climatique.

⁴ CNUCED, 2023, *Policy Brief No. 107*.

9. Sur la base de recherches et d'analyses approfondies, et en vue de faire connaître ses conclusions à un public plus large, la CNUCED a continué de produire des graphiques⁵ et des podcasts consacrés aux PMA. On peut notamment mentionner le podcast « Greener growth : Why LDCs must act fast to achieve sustainable development » (Pour une croissance plus verte : pourquoi les PMA doivent se hâter de parvenir à un développement durable)⁶ et un podcast de l'Office des Nations Unies à Genève⁷ qui fait le point sur la situation des PMA et sur les obstacles à leur développement, en accordant une attention particulière aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et des changements climatiques.

10. Sur les 46 PMA, 33 sont situés en Afrique, ce qui rend particulièrement pertinent le *Rapport sur le développement économique en Afrique*, publication phare de la CNUCED. Dans la livraison 2022, intitulée *Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises*⁸, la CNUCED explique que la levée des obstacles au commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine contribuera grandement à accroître la diversité et la complexité des économies africaines. La CNUCED recommande de mettre en place des mesures qui favorisent l'accès à des technologies de financement innovantes, notamment pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Dans les mois qui ont suivi son lancement, le Rapport a été téléchargé 2 400 fois (+14 % par rapport à la livraison 2021). La CNUCED a transmis un dossier de presse à 6 265 journalistes, ce qui a donné lieu à 149 articles dans six langues, notamment dans *Deutsche Welle*, *Voice of America*, *The National* (Émirats arabes unis) et *AllAfrica*. C'est 1,5 fois plus que la livraison 2021.

11. Dans le *World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable), la CNUCED avertit que les réformes de la fiscalité internationale auront des conséquences notables au niveau national pour les responsables de l'élaboration des politiques d'investissement et les institutions de promotion de l'investissement, qui devront adapter leur panoplie habituelle de mesures, en particulier les incitations fiscales, qui sont largement utilisées. En ce qui concerne les politiques visant à promouvoir l'investissement étranger direct, il est indiqué dans le Rapport que seulement 35 % des incitations fiscales mises en place en Afrique ces dix dernières années étaient limitées dans le temps, ce qui est la proportion la plus faible au niveau régional.

12. En janvier 2023, la CNUCED a publié un document de travail intitulé « Understanding the drivers of income inequality within and across countries: Some new evidence »⁹. Elle y analyse les facteurs de l'inégalité de revenus dans les PMA et d'autres groupes de pays vulnérables, notamment les pays en développement sans littoral et les pays africains, et compare les résultats obtenus aux moyennes mondiales. Il ressort de cette analyse que l'inégalité de revenus, à l'intérieur des pays et entre les pays, est multifactorielle et qu'un grand nombre des facteurs en jeu sont liés aux politiques. La CNUCED montre que les facteurs déterminants diffèrent beaucoup au niveau mondial et en Afrique, dans les PMA et dans les pays en développement sans littoral, et insiste donc sur la nécessité pour les décideurs de tenir compte de cette hétérogénéité au moment d'élaborer des mesures visant à lutter contre les inégalités.

13. La CNUCED mène ses travaux d'analyse et conçoit ses projets de coopération technique grâce à un ensemble toujours plus étendu de données statistiques harmonisées au niveau mondial, qui concernent le commerce international des biens et des services, l'investissement étranger direct, les prix des produits de base, l'économie créative, le

⁵ Voir <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/chart-of-the-month>.

⁶ Voir <https://unctad.org/podcast/greener-growth-why-least-developed-countries-must-act-fast-achieve-sustainable-development>.

⁷ <https://onuinfogeneve.podbean.com/e/rolf-traeger-chef-de-la-section-des-pays-les-moins-avances-de-la-cnuced/>.

⁸ CNUCED, 2022, *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique - Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.22.II.D.31, Genève).

⁹ CNUCED, 2023, *Working Paper No. 2*.

transport maritime, la population et l'économie de l'information, ainsi que d'indicateurs macroéconomiques, qui sont regroupés et diffusés au moyen de la base de données UNCTADstat. Il convient de mentionner deux nouvelles questions, à savoir celle des liens entre les statistiques sur le commerce et les statistiques sur le genre et celle de la mesure des flux financiers illicites. Les travaux sur ces questions ont été menés en étroite collaboration avec des institutions nationales et accompagnés d'activités de renforcement des capacités. Par exemple, au cours de la période considérée, la CNUCED a aidé le Sénégal et la Zambie à déterminer de quelles données ils disposaient pour établir des indicateurs de l'égalité de genre¹⁰ et a organisé des ateliers de formation sur la mesure des flux financiers illicites dans le secteur extractif au Burkina Faso¹¹. En outre, la CNUCED a élaboré une base de données publique qui fournit des informations détaillées sur les taux d'utilisation du Système généralisé de préférences pour chaque produit¹².

14. Au cours de la période considérée, la CNUCED a travaillé sur les profils de vulnérabilité des PMA qui remplissaient les conditions préalables à un reclassement à l'issue de l'examen triennal effectué en 2021, à savoir le Cambodge, les Comores, Djibouti, le Sénégal et la Zambie. La CNUCED a engagé des missions préparatoires dans chacun de ces pays pour débattre avec les acteurs concernés (pouvoirs publics, secteur privé, société civile et partenaires de développement) de l'état de l'économie nationale, des perspectives d'avenir, des vulnérabilités persistantes et de la procédure de reclassement. La CNUCED a établi le profil de vulnérabilité de chaque pays et l'a communiqué aux administrations nationales. Un débat sur les résultats préliminaires avec les acteurs nationaux s'est tenu au Sénégal, en décembre 2022.

III. Formation de consensus

15. La CNUCED a participé aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en mars 2023 à Doha, en organisant des réunions-débats de haut niveau et des manifestations parallèles sur les thèmes « Une nouvelle génération de politiques industrielles », « Les minéraux critiques pour la transition énergétique », « Les priorités commerciales des PMA pour la prochaine décennie », « Les capacités productives et l'investissement d'impact », « La promotion de l'investissement », « Le commerce électronique : impact et perspectives pour la catégorie des PMA » et « Les interventions globales et multisectorielles visant à remédier aux vulnérabilités systémiques et structurelles des PMA »¹³.

16. La CNUCED a participé activement aux travaux du Comité des politiques de développement, du groupe consultatif interinstitutions du système des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action et de l'équipe spéciale interinstitutions sur le reclassement des PMA. En 2022, la CNUCED a collaboré avec le secrétariat du Comité des politiques de développement en vue de l'évaluation de cinq PMA¹⁴. En janvier 2023, la CNUCED a établi le profil de vulnérabilité de l'Angola. En 2023, la CNUCED a participé activement à la session plénière du Comité des politiques de développement, au cours de laquelle il a notamment été question d'affiner les critères d'examen de la liste des PMA en 2024 et de demander le report du reclassement des Îles Salomon.

17. La CNUCED contribue activement aux travaux du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, créé par le Secrétaire général de l'ONU en réaction à un ensemble de crises mondiales sans précédent. En juillet 2022, un résultat notable a été atteint avec la signature de l'Initiative de la mer Noire, qui a permis la reprise des exportations de céréales et d'autres produits alimentaires depuis des ports ukrainiens de la mer Noire. Cette initiative a eu une importance particulière pour les pays importateurs nets de produits alimentaires, dont plusieurs font partie des PMA. En outre, la CNUCED a

¹⁰ Voir <https://unctad.org/project/data-and-statistics-more-gender-responsive-trade-policies-africa-caucasus-and-central-asia>.

¹¹ Voir <https://unctad.org/meeting/workshop-illicit-financial-flows-risk-extractive-sector-burkina-faso>.

¹² Voir <https://gsp.unctad.org/home>.

¹³ Voir <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/ldc5>.

¹⁴ Cambodge, Comores, Djibouti, Sénégal et Zambie.

contribué aux travaux du Groupe d'intervention mondiale en soumettant des documents qui portaient spécifiquement sur les PMA et visaient à sensibiliser aux effets disproportionnés de la polycrise actuelle sur ces pays, par exemple du point de vue de la sécurité alimentaire¹⁵, et aux problèmes cumulés de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et des dévaluations¹⁶.

18. La CNUCED a continué à promouvoir le dialogue et à fournir une assistance technique aux représentants des PMA à Genève. Par exemple, elle a dispensé un cours aux délégués en poste à Genève sur les obstacles au développement et sur les politiques menées dans des PMA dans les années 2020. Elle a aussi participé à une retraite organisée en janvier 2023, à Montreux (Suisse), au cours de laquelle les ambassadeurs des PMA ont discuté des objectifs de leurs pays à l'approche de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au cours de cette retraite, le point a été fait sur les négociations auxquelles les PMA étaient parties dans le cadre de l'OMC, en particulier en lien avec l'agriculture, le reclassement, les subventions et la réforme de l'OMC.

19. La CNUCED a contribué, par des activités de renforcement des capacités et des analyses, à la participation effective des délégués des PMA aux travaux de l'OMC. À cet égard, il convient de souligner qu'en 2022, un texte sur les règles d'origine préférentielles applicables aux PMA a été incorporé dans le document final de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC¹⁷. Ce texte a été conçu et débattu lors d'un atelier sur les règles d'origine applicables aux PMA, organisé conjointement avec la CNUCED¹⁸. En outre, la CNUCED a contribué au programme de travail sur la sécurité alimentaire établi par les membres du Comité de l'OMC sur l'agriculture. La contribution de la CNUCED a mis en lumière les vulnérabilités et les difficultés structurelles auxquels les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires doivent faire face.

20. Au cours de la période considérée, la CNUCED a poursuivi sa collaboration avec des mécanismes et entités en lien avec les changements climatiques, notamment le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat et le Groupe d'experts de la Commission économique pour l'Europe chargée de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs. En outre, elle a participé activement à des manifestations organisées en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁹, au cours desquelles elle a appelé à renforcer la coopération multilatérale afin d'accroître les investissements dans l'atténuation et l'adaptation et d'appuyer les pays en développement, en particulier les PMA, dans la transition vers une économie sobre en carbone.

21. La CNUCED participe activement aux travaux du Cadre intégré renforcé (CIR), programme qui réunit différentes institutions et différents donateurs et vise à coordonner les activités d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités institutionnelles dans les PMA. Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué de siéger au Conseil et au Comité directeur du CIR et, à ce titre, a notamment participé aux débats sur les différents moyens d'apporter une assistance aux PMA dans le domaine du commerce et a organisé une série de réunions et de missions avec les donateurs du CIR, les représentants des PMA et les organismes partenaires. En outre, la CNUCED est chargée de l'exécution de plusieurs projets financés par le CIR, qui concernent notamment l'accès aux marchés, la facilitation du commerce, la promotion de l'investissement et la prise en considération des questions de genre dans la politique commerciale.

¹⁵ ONU, 2022, « [Global impact of the war in Ukraine: billions of people face the greatest cost-of-living crisis in a generation](#) », Brief No. 2.

¹⁶ Voir <https://unctad.org/a-double-burden>.

¹⁷ Voir https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc12_f/documents_f.htm.

¹⁸ Voir <https://unctad.org/meeting/executive-workshop-rules-origin-least-developed-countries-ldcs>.

¹⁹ Voir <https://unctad.org/programme/unctad-cop27>.

IV. Coopération technique

22. Comme il ressort du tableau ci-après, en 2022, la CNUCED a dépensé environ 13,8 millions de dollars pour des projets nationaux dans les PMA. À cette somme se sont ajoutés 9,1 millions de dollars, alloués aux PMA dans le cadre de projets multinationaux. Au total, les dépenses en faveur des PMA se sont donc élevées à 22,9 millions de dollars, ce qui correspond à 45,8 % du montant total des dépenses de coopération technique de la CNUCED. En comparaison avec l'année précédente, elles ont progressé de 2,5 millions de dollars en valeur absolue et de 2,3 points de pourcentage en valeur relative. Selon les chiffres préliminaires pour le premier trimestre de 2023, les dépenses pour des projets nationaux dans les PMA ont été de 2,7 millions de dollars, auxquels se sont ajoutés 2,6 millions de dollars au titre de projets multinationaux, ce qui a porté le montant total des dépenses en faveur des PMA à plus 5,3 millions de dollars.

Dépenses de coopération technique de la CNUCED: Part estimative des dépenses en faveur des PMA

(En milliers de dollars)

	2021	2022	Premier trimestre de 2023
Projets nationaux dans les PMA	9 870	13 830	2 716
Estimation de la part des projets multinationaux en faveur des PMA*	10 491	9 054	2 623
Montant total des dépenses en faveur des PMA	20 361	22 885	5 340
Montant total des dépenses de coopération technique de la CNUCED	46 777	49 963	13 029
Part des dépenses de coopération technique de la CNUCED en faveur des PMA (%)	43,5	45,8	41,0

Source : CNUCED.

Note : Les chiffres pour le premier trimestre de 2023 sont provisoires.

* La part des dépenses en faveur des PMA a été estimée à 30 % dans le cadre des projets interrégionaux ; à 60 % dans le cadre des projets régionaux en Afrique ; à 20 % dans le cadre des projets régionaux en Asie-Pacifique et en Océanie ; à 5 % dans le cadre des projets régionaux dans les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes.

23. Une liste non exhaustive des activités de coopération technique que la CNUCED a menées en faveur des PMA au cours de la période allant d'avril 2022 à mars 2023 est fournie ci-après. Ces activités sont regroupées en cinq thèmes, à savoir : a) capacités productives et transformation structurelle ; b) commerce et facilitation des échanges ; c) investissement et développement des entreprises ; d) soutenabilité de la dette ; e) renforcement des capacités statistiques et analytiques nationales.

A. Capacités productives et transformation structurelle

24. La CNUCED a continué de s'employer à favoriser la transformation structurelle en tant que moteur de prospérité, ce qui constitue l'un des six domaines d'action prioritaires du Programme d'action de Doha. Au cours de la période considérée, elle a mené à bonne fin les évaluations des déficits de capacités productives en Éthiopie et en Zambie. Ces évaluations ont mis en évidence les obstacles auxquels l'Éthiopie et la Zambie se heurtent dans la transformation structurelle et la diversification de leurs économies ainsi que dans le renforcement de leurs capacités productives. Elles étaient accompagnées de recommandations d'ordre sectoriel qui ont été acceptées par les autorités des deux pays au cours des présentations faites à Lusaka, en octobre 2022, et à Addis-Abeba, en décembre 2022. Aux analyses et aux orientations se sont ajoutées des activités de renforcement des capacités à l'intention des statisticiens et des décideurs. Les statisticiens des deux pays ont appris comment utiliser l'indice des capacités productives de la CNUCED pour mesurer les écarts sectoriels et élaborer des politiques fondées sur des données, tandis que les décideurs

et les experts techniques ont appris comment l'utiliser pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement. Les participants ont considéré que les différents ateliers proposés avaient été utiles (au moins 98 % de réponses positives pour tous les ateliers).

25. Au cours de la période considérée, la CNUCED a poursuivi l'exécution du projet du Compte de l'ONU pour le développement « Stratégies cohérentes pour le renforcement des capacités productives dans les PMA d'Afrique » au Burkina Faso, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie²⁰. Dans le cadre de ce projet, les pays bénéficiaires sont assistés dans l'élaboration de stratégies globales de renforcement des capacités productives qui permettent de faciliter la transformation structurelle, de réduire la pauvreté et de parvenir à une croissance économique inclusive. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé un atelier national au Burkina Faso (Ouagadougou) et un atelier régional en République-Unie de Tanzanie (Dar es-Salaam). Chacun de ces ateliers a été jugé utile par plus de 70 % des participants. Sur la base des résultats de ces activités, la CNUCED a aidé le Burkina Faso à élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités productives²¹.

26. Dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement « Renforcer les politiques relatives au commerce des services en vue de l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur régionales à l'appui du Programme 2030 », la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique ont appuyé l'élaboration de politiques relatives au commerce des services dans des pays africains, dont certains font partie des PMA²². Le projet vise à rendre les décideurs et les acteurs nationaux et régionaux mieux capables d'apprécier et d'analyser les chaînes de valeur afin de concevoir des politiques relatives au commerce des services qui permettent une meilleure intégration de leurs pays dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Il intéresse les PMA, notamment parce qu'il prévoit des plans d'action pour les services touristiques en Gambie et au Mali, un plan d'action pour les services de transport en Éthiopie, une analyse des chaînes de valeur dans le secteur du transport en Éthiopie, une analyse de la chaîne de valeur des services touristiques au Mali et en Gambie, et une étude de l'impact de la COVID-19 sur les services de transport en Éthiopie et sur les entreprises de tourisme au Mali²³.

27. Ces deux dernières années, la CNUCED a travaillé aux côtés du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Comité des politiques de développement, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Département des affaires économiques et sociales et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en vue de l'examen de la politique de transformation de la production du Bangladesh, qui sera lancé au second semestre de 2023. La CNUCED a contribué à une étude sur un cadre stratégique de politique commerciale de nature à constituer l'un des principaux outils de mobilisation des investissements étrangers directs. Cette étude mettait en évidence le potentiel inexploité du Bangladesh en matière d'intégration régionale.

28. Dans le cadre des projets faisant intervenir plusieurs institutions, la CNUCED contribue à la mise en œuvre de deux programmes des Nations Unies en faveur de Haïti, à savoir « L'aide mondiale d'urgence en Haïti : le commerce durable et le développement des chaînes de valeur au service de la diversification de l'économie, de l'amélioration des conditions de travail, de la création d'emplois dans les zones rurales et de la sécurité alimentaire » et « Haïti en crise : consultation nationale sur les réformes prioritaires et les options de financement pour une réalisation accélérée des objectifs de développement durable ». La contribution de la CNUCED, qui s'est concentrée sur la manière dont le secteur

²⁰ Voir <https://unctad.org/project/coherent-strategies-productive-capacity-development-african-least-developed-countries>.

²¹ Voir <https://unctad.org/publication/enhancing-productive-capacities-burkina-faso-coherent-and-operational-strategy>.

²² L'Éthiopie, le Mali, la Gambie et le Togo (qui font partie des PMA) et le Kenya et le Nigéria (qui ne font pas partie des PMA) ainsi que leurs communautés économiques régionales respectives.

²³ Voir <https://unctad.org/project/strengthening-services-trade-policy-making-africas-integration-regional-value-chains>.

privé pourrait générer des fonds qui permettraient d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), a consisté en une étude des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, une analyse des recettes d'exportation potentielles, un examen des nouvelles sources de financement et une évaluation du déficit des capacités productives en Haïti. Le descriptif du projet, qui devrait être bientôt publié, servira à lever des fonds pour le développement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Haïti.

B. Commerce et facilitation des échanges

1. OMC, règles d'origine et accès aux marchés

29. La CNUCED a continué de fournir des services de conseil et de renforcement des capacités aux pouvoirs publics et aux autres parties prenantes des PMA afin qu'il leur soit plus facile de se conformer aux règles d'origine et à d'autres prescriptions. L'objectif est d'aider les PMA à tirer parti des préférences commerciales prévues par les régimes d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et par les accords commerciaux régionaux. Pour le Cambodge et la République démocratique populaire lao, la CNUCED a élaboré des plans d'action concernant des questions importantes, comme celles de l'extension du cumul avec l'Union européenne, du système généralisé de préférences du Japon et des relations commerciales bilatérales entre le Japon et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, des mesures sanitaires et phytosanitaires à respecter pour l'accès au marché chinois et aux marchés voisins, et des négociations sur le commerce électronique dans le cadre de l'OMC. L'une des réalisations notables du projet, financé par le CIR, est la signature par le Cambodge d'un protocole d'accord avec le Viet Nam, qui offre au secteur cambodgien du cycle la possibilité de cumuler des intrants intermédiaires en provenance du Viet Nam en application de l'extension du cumul du système généralisé de préférences de l'Union européenne.

30. La CNUCED a mené de multiples activités visant à améliorer la gestion du poste frontalier commun de Malanville (Bénin/Niger) et de Cinkassé (Togo/Burkina Faso) entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo, et à favoriser la connectivité des douanes au moyen du système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) le long des corridors Ouagadougou-Lomé et Niamey-Cotonou. Au nombre des réalisations pour l'année 2022 figurent une analyse des cadres juridiques pour le transport et le transit et la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, une analyse préliminaire du fonctionnement de la Convention sur le transit routier interétatique, y compris l'examen d'un protocole additionnel établissant le nouveau système de garantie de transit de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et une étude sur la convergence des cadres législatifs infrarégionaux en matière de transport²⁴.

2. Zone de libre-échange continentale africaine

31. En octobre 2022, la CNUCED et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ont signé un protocole d'accord visant à renforcer les partenariats afin d'optimiser les perspectives de commerce, d'investissement et de développement des pays africains. En outre, la CNUCED a travaillé avec l'Agence allemande pour la coopération internationale et la Commission économique pour l'Afrique sur les options de financement et les activités de coopération qui pourraient aider certains pays africains à mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et a engagé le dialogue avec les pays en question en vue de l'élaboration de descriptifs de projet pour chacun d'eux. Des financements ont déjà été obtenus pour deux PMA²⁵.

32. La CNUCED a apporté son soutien à l'Union africaine en ce qui concerne le Protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine,

²⁴ Voir <https://unctad.org/project/facilitation-transit-transport-and-trade-west-africa-better-value-chain-participation>.

²⁵ Malawi et Niger.

en février 2023. Le texte relatif aux principes de négociation du Protocole sur l'investissement met en avant la contribution de la CNUCED à la Zone de libre-échange continentale africaine et fait référence à son cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et à son outil visant à accélérer la réforme des accords internationaux d'investissement.

33. La CNUCED a continué de contribuer à la mise en œuvre du mécanisme pour le signalement, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires, défini et établi par l'annexe 5 du Protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. La levée des obstacles non tarifaires en Afrique pourrait assurer un gain de 20 milliards de dollars par an aux États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine, soit trois à quatre fois plus que l'élimination des droits de douane sur les échanges intra-africains²⁶. En conséquence, la CNUCED a conçu et mis en place, en collaboration avec l'Union africaine, le mécanisme en ligne pour le signalement, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires prévu à l'annexe 5 du Protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le site Web du mécanisme voit sa fréquentation augmenter régulièrement : on recensait 19 000 visites sur le site tradebarriers.africa en 2022, contre 15 000 visites en 2021. En outre, la CNUCED a collaboré avec les communautés économiques régionales en vue d'harmoniser et d'intégrer plusieurs mécanismes de notification en ligne des obstacles non tarifaires afin de garantir la compatibilité et la synergie des plateformes.

34. Par la collecte et la diffusion de données détaillées, la CNUCED a contribué à réduire les coûts créés par les mesures non tarifaires dans les États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine. De la même façon, elle a aussi contribué à améliorer le respect des dispositions en faveur de la transparence qui figurent dans les annexes de l'Accord consacrées aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux obstacles techniques au commerce, à la facilitation du commerce, à la coopération douanière et à l'assistance administrative mutuelle. En 2020-2023, la CNUCED a formé des fonctionnaires et participé à la collecte de 800 textes relatifs à la réglementation du commerce dans 15 PMA²⁷. La publication de ces données, par l'intermédiaire de la base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce²⁸ et du Global Trade Helpdesk, dirigé par le Centre du commerce international, la CNUCED et l'OMC²⁹, a permis de comprendre les conditions d'accès aux marchés, de promouvoir les exportations et de renforcer la cohérence des politiques et la coopération en matière de réglementation.

35. La CNUCED a fourni une assistance technique étendue au cours de la négociation et de la rédaction des règles d'origine de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, en 2022, la CNUCED a mis en ligne une nouvelle base de données, qui contient des informations détaillées sur l'évolution des importations dans la Zone de libre-échange continentale africaine, les offres tarifaires faites par ses États membres et les règles d'origine qui y sont applicables³⁰.

3. Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : TrainforTrade II, 2017-2023

36. Depuis 2017, la CNUCED aide l'Angola à renforcer ses capacités institutionnelles et ses ressources humaines dans les domaines de la diplomatie commerciale, de l'économie créative, du commerce et de la facilitation de l'investissement, du transport et de la logistique, non seulement dans le cadre du programme qu'elle mène avec l'Union européenne, mais aussi par l'apport de formations à l'entrepreneuriat, l'aide à l'élaboration de politiques

²⁶ Voir https://unctad.org/system/files/official-document/ser-rp-2021d15_en.pdf.

²⁷ La collecte des données a été menée à bien dans les PMA suivants : Comores, Gambie, Guinée, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Zambie. Des activités sont en cours au Burundi, au Lesotho et en République démocratique du Congo.

²⁸ Voir <https://trainsonline.unctad.org/>.

²⁹ Voir <https://globaltradehelpdesk.org/>.

³⁰ Voir <https://afcfta.unctad.org>.

entrepreneuriales, l'établissement d'un rapport national sur l'exportation de produits verts et le développement d'une chaîne de valeur verte. À ce jour, le programme TrainforTrade a renforcé les capacités de 2 658 personnes, dont 1 079 ont été formées pendant la période considérée à la faveur de 28 activités, ce qui dépasse les objectifs prévus.

37. Au cours de la période considérée, la CNUCED a aidé l'Angola à élaborer des stratégies nationales et des dispositifs juridiques, notamment une stratégie pour les industries culturelles et créatives, une stratégie en faveur de l'entrepreneuriat et un cadre juridique pour les mesures correctives commerciales et les mesures de sauvegarde. En outre, la CNUCED a organisé un atelier afin de débattre d'une stratégie de transition en douceur pour l'Angola. En amont de l'atelier, la CNUCED a établi les documents suivants : a) un profil de vulnérabilité, à la demande de l'Assemblée générale, dans lequel elle analyse les principaux points faibles du pays, b) une stratégie de reclassement dynamique, qui propose des domaines d'action et d'intervention prioritaires et doit faciliter l'élaboration de la stratégie nationale de transition en douceur, c) un document intitulé « Economic and social impact of COVID-19 in Angola 2021 », dans lequel sont analysés les impacts macroéconomiques et sectoriels de la pandémie et des mesures de riposte.

38. Afin de faciliter le suivi des recommandations faites à l'issue de l'examen de la politique d'investissement de l'Angola et renforcer les capacités du pays, une réunion a été organisée sur la manière d'améliorer les statistiques relatives aux investissements étrangers directs et aux activités des entreprises multinationales et d'attirer des investissements institutionnels dans les infrastructures en Angola. Une aide pratique est apportée à l'Agence angolaise pour l'investissement privé et la promotion des exportations afin qu'elle cible les sous-secteurs de l'agriculture, détermine qui pourrait investir dans des produits verts nationaux tels que les agrumes et les engrais, et approche les investisseurs potentiels.

39. Le programme pour l'Angola et les résultats positifs obtenus montrent que les problèmes socioéconomiques des PMA nécessitent des mesures globales. De tels programmes ont besoin d'un financement suffisant et prévisible pour leur pérennité et leur impact à long terme. À l'avenir, l'Union européenne et la CNUCED renforceront les activités en faveur de l'intégration commerciale et de la promotion des investissements durables en Angola, étendront leur programme commun à de nouveaux domaines tels que les politiques d'appui nécessaires à un reclassement dynamique et à l'apparition de nouvelles chaînes de valeur vertes qui permettront une diversification de l'économie et des exportations, et l'amélioration des procédures, outils et plateformes de commerce et de gouvernance électroniques.

4. Commerce et genre

40. Au cours de la période considérée, la CNUCED, en collaboration avec le CIR, a réalisé quatre versions d'un cours en ligne consacré au commerce et au genre dans les PMA, en anglais et en français. Le cours a été suivi par 230 participants originaires des PMA, qui l'ont accueilli favorablement. Il a aussi fait l'objet d'une évaluation positive, reproduite ci-après, de la part d'un organisme extérieur indépendant :

Le cours de la CNUCED sur le commerce et le genre était tout à fait pertinent. Il portait sur le lien entre le commerce et le genre dans les pays en développement, en particulier dans les PMA. Le matériel de formation était axé sur les PMA et les apprenants ont été sélectionnés en fonction de leur expérience professionnelle et de leurs fonctions (décideurs, conseillers commerciaux, acteurs du monde des affaires, universitaires et défenseurs de l'égalité des genres). Les intervenants étaient tous des acteurs susceptibles d'influer sur l'élaboration des politiques, à savoir des fonctionnaires, des représentants d'organisations de la société civile et des universitaires, suivant une démarche multipartite. Il est ressorti du sondage réalisé à l'issue de la formation que les participants avaient trouvé le contenu du cours adapté à leurs besoins.

L'évaluation externe a été renforcée par les observations des participants, qui ont dit avoir acquis de nouvelles compétences et opéré un changement de comportement. Par exemple, un douanier ougandais a écrit : « Après avoir participé au cours, j'ai décidé de commencer à sensibiliser les hommes à l'autonomisation économique des femmes et à les encourager à surmonter les stéréotypes sexistes qui sont très répandus parmi les douaniers. ».

41. En 2022, des dirigeantes d'entreprises numériques issues de sept PMA ont participé à l'une des deux master classes sur l'initiative eTrade for Women que la CNUCED a organisées en Afrique en collaboration avec eTrade for Women Advocates. Il en est résulté la création de communautés régionales eTrade for Women qui, à la fin du premier trimestre de 2023, comptaient plus de 200 dirigeantes d'entreprises numériques, issues de 51 pays, dont 16 faisaient partie des PMA. Il a été souligné que, pour inciter les femmes à créer des entreprises numériques, il fallait adopter une approche globale, à savoir améliorer la connectivité et rendre son coût plus abordable, développer les compétences numériques et faciliter l'accès au financement, rendre la réglementation et les normes de genre plus favorables aux femmes, et établir des modèles féminins plus visibles dans l'espace numérique.

42. En juin 2022, la CNUCED a organisé une réunion d'orientation visant à partager les données d'expérience et les enseignements qui avaient été tirés des ateliers de formation organisés aux postes frontières et à présenter les principales conclusions de la publication connexe intitulée *Cross-border Trade in the Pre- and Post-Pandemic Environment: Evidence from Malawi, the United Republic of Tanzania and Zambia* (Le commerce transfrontière avant et après la pandémie : la situation au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie)³¹. L'objectif était de parvenir à élaborer des politiques qui soient fondées sur des données probantes et qui tiennent compte des problèmes, des principaux besoins et des attentes des petits commerçants et des négociants du secteur informel, qui étaient majoritairement des femmes. Le Mozambique a demandé des activités similaires, ce qui démontre la pertinence des travaux de la CNUCED sur le commerce transfrontière informel.

5. Système douanier automatisé

43. Actuellement, 39 des 46 PMA³² utilisent ou mettent en œuvre au moins l'un des outils du Système douanier automatisé (SYDONIA) pour la facilitation des échanges et sept PMA³³ utilisent ou mettent en œuvre le système de guichet unique basé sur le SYDONIA pour le commerce. Quelques exemples de l'impact des projets d'assistance technique relatifs aux SYDONIA menés dans les PMA sont présentés ci-après. En 2021-2022, les recettes douanières ont augmenté de 11 % au Bangladesh et de 17 % au Cambodge. Au Tchad, après le lancement réussi du programme SYDONIA World à l'aéroport international de N'Djamena, les recettes douanières ont doublé. Aux Tuvalu, le taux de recouvrement a progressé de 20 % après que les procédures de dédouanement sont devenues plus transparentes, plus efficaces et plus faciles à respecter, suite au lancement du programme SYDONIA World en décembre 2021. Au Timor-Leste, la mise en place du guichet unique a permis de réduire de 95 % les déplacements physiques et les documents papier. Enfin, 80 % des recettes collectées par l'administration fiscale gambienne ont été traitées électroniquement au moyen du SYDONIA. Au Burkina Faso, dans le cadre de la mise en œuvre de la solution SYDONIA-SIGMAT, le nombre de documents de transit générés par les douanes est passé de 67 967 en 2021 à 73 700 en 2022.

44. Au cours de la période considérée, des activités liées au SYDONIA ont été menées dans un grand nombre de PMA. Le programme SYDONIA World a été lancé avec succès à l'aéroport international de N'Djamena (Tchad). En Gambie, au Niger et au Rwanda, le programme SYDONIA World a été mis à jour. Au Bangladesh, la norme de messagerie Cargo-XML, établie par l'Association du transport aérien international, a été intégrée dans le programme SYDONIA World afin que les compagnies aériennes, les transporteurs express, les transitaires et les chargeurs puissent communiquer facilement aux autorités douanières des informations techniquement correctes et conformes aux normes d'organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes et l'ONU.

³¹ Voir <https://unctad.org/publication/cross-border-trade-pre-and-post-pandemic-environment-evidence-malawi-united-republic>.

³² Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie.

³³ Burundi, Comores, Ouganda, Rwanda, Timor-Leste, Vanuatu et Zimbabwe.

Dans le cadre d'un projet SYDONIA-SIGMAT pour l'automatisation des procédures de transit dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, un programme régional entre le Bénin et le Togo a été lancé avec succès. Au Burundi, un module de guichet unique pour la gestion automatisée des exonérations fiscales par l'agence nationale de développement a été déployé avec succès. Au Cambodge, la plateforme « maritime » Asyhub a été améliorée et adoptée par les douanes. En Haïti, l'infrastructure du programme SYDONIA World a été mise à jour en 2022, ce qui a notamment consisté en l'achat et l'installation de serveurs de production et de sauvegarde. Au Mali, l'administration douanière, avec l'aide de l'équipe SYDONIA, a mis en œuvre le module du SYDONIA World pour le contrôle de la valeur en douane ainsi qu'un nouveau module pour la gestion des litiges relatifs aux déclarations en douane et autres opérations douanières. Le Mozambique a lancé eCITES, un système de gestion des permis pour le commerce international d'espèces menacées mis au point en coopération avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. En Afghanistan, 876 microentreprises et petites et moyennes entreprises, dont 37 % étaient dirigées par des femmes, ont participé à des formations portant sur la gestion d'entreprise, la gestion du commerce et du transit, et la commercialisation.

45. La CNUCED a continué de développer et de déployer des guichets uniques dans un certain nombre de PMA. Au Niger, une interface a été mise au point pour l'échange de données déclaratives standardisées au moyen du guichet unique. Au Timor-Leste, un organisme public relevant du Ministère de la santé et chargé de l'achat, du stockage et de la distribution de médicaments et de fournitures médicales ainsi que la Direction nationale des transports terrestres ont rejoint le système de guichet unique basé sur le SYDONIA. En Ouganda, le projet de guichet unique a contribué à l'automatisation d'autres mesures de facilitation du commerce, notamment en lien avec les décisions anticipées, les zones franches et le statut d'opérateur économique agréé. Au total, 20 organismes publics participent au système de guichet unique ougandais. Au Zimbabwe, un système de guichet unique basé sur le SYDONIA a été lancé en 2022. Au préalable, des visites des bureaux de douane frontaliers, des ateliers nationaux et un voyage d'étude en Jamaïque ont été organisés afin de profiter de l'expérience d'autres pays utilisateurs du SYDONIA. Le Togo s'est doté de l'outil de communication automatisé des données du SYDONIA, un module logiciel qui facilite l'établissement de statistiques commerciales.

6. Autres activités d'assistance liée au commerce

46. La CNUCED s'est employée à faire mieux connaître et à rendre plus accessible son programme de formation et de renforcement des capacités TrainforTrade, ce qui a permis d'augmenter le nombre de participants dans les PMA de 40 % par rapport à la période précédente et de l'élever à 619 participants issus de 41 PMA³⁴. Elle a élaboré des cours qui répondent à la demande des PMA en matière de renforcement des capacités en se fondant sur les ODD et sur le Programme d'action de Doha. Le taux de satisfaction des participants issus des PMA a augmenté de 5 points de pourcentage au cours de la dernière période et atteint presque 92 % au début de 2023. Quant au taux de réussite des participants, il avoisinait 80 %. Par la voie d'ateliers de coaching individualisé, 31 participants issus de trois PMA ont reçu une formation pour devenir eux-mêmes des formateurs, de façon à s'approprier le programme TrainforTrade et à en accroître l'impact. Au total, la formation a duré 3 702 jours (19 322 heures) et 349 certificats attestant de l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances ont été délivrés.

47. La CNUCED a réalisé des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans 34 pays en développement, dont 25 étaient des PMA. L'un des atouts de ces évaluations, qui consistent à établir des diagnostics détaillés et à fournir des conseils stratégiques pour créer un environnement et des écosystèmes favorables à un commerce électronique inclusif, est qu'elles permettent aux pays participants de s'approprier les

³⁴ Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu et Zambie.

résultats de l'analyse et d'en tenir compte dans l'élaboration de stratégies et de cadres directifs, à la fois au niveau national et au niveau régional. Par exemple, sur la base de ces évaluations, les Îles Salomon ont élaboré leur première stratégie nationale de commerce électronique et le Malawi a commencé à élaborer un plan d'action. Dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui compte 11 PMA³⁵, l'évaluation régionale de l'état de préparation au commerce électronique a contribué à l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur du commerce électronique pour 2023-2027, qui a été approuvée et recommandée pour adoption à la troisième réunion conjointe des Ministres du commerce et de l'industrie de la Communauté, qui s'est tenue à Abidjan en avril 2023. Le Ministre du commerce, de l'industrie, du travail et de l'immigration des Îles Salomon a déclaré : « Nous sommes conscients que le commerce électronique pourrait grandement contribuer à la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Le commerce électronique réduit les coûts des transactions commerciales et rend plus facile la création et le fonctionnement d'une entreprise. Il encourage l'inclusion financière et renforce la compétitivité de nos exportations. ». En outre, la CNUCED aide les pays à donner suite aux recommandations faites à l'issue des évaluations. Par exemple, en octobre 2022, elle a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention de fonctionnaires, notamment issus de 13 PMA³⁶.

48. En Afrique, la CNUCED, en collaboration avec la Banque islamique de développement, a poursuivi l'exécution du projet de couloir routier transsaharien, qui s'étend sur six pays, dont trois PMA³⁷. L'objectif est de favoriser l'exploitation commerciale du couloir routier afin d'améliorer ses performances et de promouvoir son développement. En 2022, la CNUCED a réalisé une étude, à l'issue de laquelle elle recommandait de créer un mécanisme pour la gestion du couloir routier transsaharien.

49. La CNUCED, en collaboration avec l'ONUDI, a aidé le Mozambique à rédiger une loi d'habilitation en vue de l'établissement de cadres nationaux pour les mesures correctives commerciales et les mesures de sauvegarde. Au cours de la période considérée, la CNUCED, en collaboration avec le Trade Law Centre for Southern Africa, un groupe de réflexion à but non lucratif basé en Afrique du Sud, a organisé une série de séminaires de formation pour les fonctionnaires mozambicains et établi des documents de référence, notamment une étude de cas d'utilisation des mesures de sauvegarde en tant qu'instruments de politique commerciale qui permettent aux PMA de protéger leurs industries naissantes tout en honorant leurs obligations dans le cadre de l'OMC et en application d'accords de partenariat économique.

C. Investissement et développement des entreprises

1. Promotion et facilitation de l'investissement

50. Dans son examen de la politique d'investissement du Togo, réalisé en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement, la CNUCED analyse le cadre stratégique, juridique et institutionnel pour l'investissement ainsi que le potentiel et la compétitivité du Togo, et fournit des recommandations devant aider le pays à capter davantage d'investissements étrangers, à renforcer son secteur privé et à devenir plus compétitif. En janvier 2023, le rapport d'examen a été présenté lors d'un atelier auquel ont participé plus de 140 parties prenantes, dont la Ministre de la promotion de l'investissement et d'autres hauts fonctionnaires, représentant plus de 50 services de l'État. Au niveau régional, l'examen de la politique d'investissement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, qui compte sept PMA³⁸, est en préparation. En outre, en 2022, la CNUCED a procédé à l'examen d'accords internationaux d'investissement pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui compte 11 PMA.

³⁵ Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

³⁶ Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo, Tuvalu et Zambie.

³⁷ Algérie, Mali, Niger, Nigéria, Tchad et Tunisie.

³⁸ Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

51. Dirigé par la CNUCED et financé par le CIR, le programme de développement des capacités destiné aux organismes de promotion de l'investissement dans les PMA a débuté en 2022 et est considéré comme un excellent exemple de coopération entre institutions internationales. Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED, l'ONUDI, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la World Association of Investment Promotion Agencies ont uni leurs efforts afin de mettre en place un programme d'aide aux organismes de promotion de l'investissement de tous les PMA ; lequel consiste en des activités de renforcement des capacités « sur mesure », qui tiennent compte des divers besoins des PMA en matière d'investissements étrangers directs et des effets de la pandémie de COVID-19. Ce programme a notamment donné lieu à la publication d'un rapport sur la promotion de l'investissement dans les PMA, à la diffusion de trois vidéos pédagogiques sur la promotion et la facilitation de l'investissement, à l'organisation d'une séance sur le sujet à la Conférence mondiale sur l'investissement 2022, organisée par la World Association of Investment Promotion Agencies, et à un atelier en ligne pour 70 fonctionnaires des PMA.

2. Facilitation des affaires

52. Dans plusieurs pays, les systèmes d'information sur la réglementation et les portails commerciaux se sont développés, et les procédures en matière de commerce et d'investissement ont été simplifiées³⁹. Cette simplification non seulement profite aux entreprises, mais favorise l'inclusion. Par exemple, au Bénin, le nombre d'enregistrements d'entreprises a été multiplié par deux et demi entre 2020 et 2022 ; un tiers des chefs d'entreprise étaient des femmes, la moitié avait moins de 30 ans et plus de 70 % exerçaient leurs activités en dehors de la capitale, ce qui démontrait qu'il était devenu plus facile pour les populations vulnérables avoir d'accès aux systèmes en ligne. Au Bhoutan, à la fin de l'année 2022, 52 % des personnes qui avaient demandé l'enregistrement d'une entreprise d'artisanat familial par l'intermédiaire du guichet unique mis en ligne au début de l'année étaient des femmes. Le Bhoutan est le pays où l'enregistrement en ligne d'une entreprise individuelle est le plus rapide. Au Mali, le système d'enregistrement en ligne a permis d'augmenter le nombre d'entreprises créées par des femmes (+97 %) et des jeunes (+35 %) et, au Togo, le portail d'information sur l'investissement renseigne maintenant sur 55 procédures, ce qui garantit une plus grande transparence.

D. Soutenabilité de la dette

53. La dette extérieure est l'un des principaux sujets de préoccupation soulevés dans le Programme d'action de Doha, comme il ressort de l'article VI de celui-ci, intitulé « Mobiliser la solidarité internationale, redynamiser les partenariats mondiaux et se doter d'outils innovants : la voie vers un reclassement durable ». De fait, sur la voie du développement durable, les PMA sont freinés par des problèmes chroniques d'accès aux ressources financières et par la charge toujours plus élevée de la dette. La CNUCED a continué d'aider 22 PMA⁴⁰ dans le cadre du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Son action a notamment permis que des données fiables et actualisées sur la dette soient disponibles, ce qui est essentiel à l'analyse des risques et à la gestion prudentielle ainsi qu'à l'élaboration de stratégies propres à garantir la viabilité de la dette. Au cours de la période considérée, 81 % des PMA qui utilisent le SYGADE ont déclaré qu'ils possédaient une base de données détaillées sur la dette extérieure publique et la dette extérieure garantie par l'État, et 65 %, des données complètes sur la dette intérieure. Pour ce qui était de la communication de données sur la dette et de l'analyse de la dette, les résultats étaient meilleurs que ceux des années précédentes : 15 des PMA concernés publiaient régulièrement un bulletin statistique sur la dette, dont un avait commencé en 2022, et 10 préparaient

³⁹ Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

⁴⁰ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.

l'analyse de leur portefeuille de créances. Cette meilleure communication des données permettrait de mieux préparer les exercices de suspension et de restructuration de la dette. En outre, en 2022, 86 % des pays ont satisfait à une obligation essentielle, en communiquant des données au système de notification de la dette de la Banque mondiale.

E. Renforcement des capacités statistiques et analytiques nationales

54. Consciente du rôle qu'elle a à jouer au titre de plusieurs indicateurs des ODD, la CNUCED aide les PMA à se doter des capacités statistiques dont ils ont besoin pour élaborer des programmes et des politiques de développement durable et surveiller la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et du Programme 2030. Par exemple, en 2022, la CNUCED, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique ont conclu un projet commun relatif à la mesure des flux financiers illicites (indicateur 16.4.1 des ODD) dans 11 pays africains, dont six PMA⁴¹, et fait ainsi la preuve que les flux financiers illicites n'échappaient pas à l'évaluation.

55. En 2022, la CNUCED a mené à bonne fin, avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le développement d'un système d'information sur les statistiques du commerce des services, grâce auquel il sera possible d'établir des statistiques qui aideront les huit pays membres, dont sept sont des PMA⁴², à élaborer des politiques de commerce des services adaptées à leurs objectifs de développement social et économique. Ce système d'information est maintenant utilisé par les huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et a suscité l'intérêt d'autres PMA qui souhaitent combler leur déficit de données et utiliser un système moderne, par lequel les données sont recueillies en ligne et directement auprès des entreprises.

V. Enseignements

56. La mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a été engagée en 2022. La période considérée se caractérise par des crises multiples et simultanées (polycrise). Les PMA sont plus vulnérables et moins résistants aux chocs extérieurs ; ils sont frappés par la polycrise plus souvent que les autres pays en développement et ont besoin de plus de temps pour se remettre des chocs, dont beaucoup échappent à leur contrôle. Pour atteindre les ODD et parvenir à ne laisser personne de côté, la communauté internationale doit commencer par remédier aux vulnérabilités et aux faiblesses structurelles des PMA.

57. La polycrise a encore accru les besoins de financement des PMA qui, pour surmonter les crises actuelles et mieux résister aux crises futures, doivent investir dans leur développement à long terme. Les PMA continuent de dépendre beaucoup plus de l'aide publique au développement que les autres pays en développement, ce qui a un coût. Depuis la crise financière mondiale de 2008-2009, le recours de plus en plus fréquent à des instruments générateurs d'endettement a fait augmenter rapidement la dette extérieure. En conséquence, les paiements au titre du service de la dette ont atteint des montants substantiels et la marge d'action budgétaire de nombreux PMA s'est encore amenuisée. Il est donc indispensable d'accroître considérablement le financement du développement, notamment par le recours à des instruments non générateurs d'endettement, pour que les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Doha puissent être atteints.

58. Sur le plan climatique, il a été pris acte que les PMA présentent des facteurs de vulnérabilité et ont des besoins particuliers, mais ces pays ne reçoivent toujours pas un financement suffisant à des fins d'action climatique. L'architecture mondiale de financement de l'action climatique est morcelée et coûteuse, et de nombreux PMA n'ont sans doute pas les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour bénéficier de ce financement. Il est essentiel d'améliorer l'accès des PMA au financement et aux technologies pour que ces pays puissent faire face aux changements climatiques. Concrètement, il faudrait établir des

⁴¹ Angola, Bénin, Burkina Faso, Mozambique, Sénégal et Zambie.

⁴² Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

objectifs de financement de l'action climatique, en particulier des objectifs de financement de l'adaptation, spécialement pour les PMA ; développer le recours aux dons et aux mécanismes de financement novateurs ; étendre le financement d'urgence et incorporer des dispositions relatives aux catastrophes et aux pandémies dans les titres de dette ; rendre opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices de manière à rendre son utilisation plus facile par les PMA, sans que cela se fasse au détriment des formes traditionnelles de financement du développement⁴³.

59. En plus de faire appel au financement extérieur, il est essentiel de mobiliser les ressources intérieures, par exemple par la réduction des flux financiers illicites et, d'une manière générale, par le renforcement des capacités de l'État, pour faciliter la transformation structurelle des PMA et rendre ces pays plus résilients face aux chocs. Les PMA ont besoin d'administrations dotées de capacités et de ressources suffisantes pour résister à des chocs systémiques. Pour un tel renforcement du rôle de l'État, les PMA ont besoin de capitaux humains, de financements, de stratégies, d'infrastructures et d'institutions ; d'où la nécessité pour eux de bénéficier de plus de ressources et de plus d'assistance technique de la part de la communauté internationale.

60. La CNUCED continue de recevoir des demandes d'assistance technique émanant des PMA, notamment pour le reclassement, l'élaboration de politiques commerciales et de politiques industrielles, le développement des capacités statistiques, l'intégration dans le commerce régional et international, le renforcement des capacités productives, la facilitation du commerce et des affaires, et le commerce électronique. Ces demandes sont la preuve de la qualité des interventions de la CNUCED et de l'intérêt que celles-ci suscitent. La CNUCED aurait besoin de plus de ressources pour accéder à un plus grand nombre de demandes émanant des PMA.

VI. Recommandations

61. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

- a) Insister sur la nécessité de renforcer les mesures visant à aider les PMA à surmonter les difficultés actuelles et naissantes qui découlent de la polycrise ;
- b) Demander instamment à la communauté internationale de respecter tous les engagements qu'elle a pris au niveau international et de renforcer l'appui qu'elle fournit aux PMA ;
- c) Inviter les donateurs et les institutions financières internationales à mettre en place de nouveaux dispositifs de financement et d'allègement de la dette en faveur des PMA afin que ces pays disposent d'une plus large marge d'action budgétaire et de capacités renforcées pour surmonter les obstacles au développement et faire en sorte que celui-ci soit inclusif et durable ;
- d) Faciliter l'accès des PMA aux financements, aux technologies et aux activités de renforcement des capacités afin que leur transition vers une économie sobre en carbone soit juste, équilibrée et durable ;
- e) Lancer un appel à contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA afin que la CNUCED puisse répondre aux demandes de coopération technique toujours plus nombreuses qui lui sont faites par les PMA ;
- f) Engager les PMA à se soumettre à des évaluations de leurs déficits de capacités productives.

⁴³ Ibid.